

LE VELO A COUBLEVIE ACCUEIL – SAISON 2018

ORGANISATION DES INSCRIPTIONS

Sur site : Les candidats à un séjour s'inscrivent sur le site dans la plage de date précisée.

Réunion obligatoire à l'Orangerie pour :

- Apporter les chèques de règlement du séjour
- Assister à une présentation plus détaillée du séjour, des circuits et recommandations diverses,
- Signer les contrats.

A défaut vous pourrez :

- vous faire représenter par un autre adhérent qui sera muni de vos chèques et d'une procuration pour signer le contrat, OU
- mettre vos chèques et votre procuration dans une enveloppe clairement identifiée dans la boîte aux lettres située dans la porte du local.

Règle à retenir:

A défaut de votre présence à la réunion ou sans chèques et procuration disponibles ce jour là, l'inscription sera ignorée et effacée sur le site.